

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2017

Le vingt et un avril deux mil dix-sept, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, Maire.

Etaient présents : M. Gilles SELLIER, Mme Anne-Marie PAULET, M. Abdelhafid MEZOUAGHI, M. Frédéric BUCKNER, M. Claude DRANCY, M. Jacques-André LANOIZELET, Mme Raymonde DUMANGE, M. Pascal VALADE, Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN, M. Roger PIERRE, Mme Catherine ASSEMAT, M. Sylvain LECHAUVE, M. Richard RENAULT, Mme Céline DEHAN, Mme Line COTTIN, M. Stéphane CARIOU, Mme Héloïse SELLIER, M. Marc VANTROYS.

Excusés : Mme Odile DESMONTIER (a donné procuration à Mme Céline DEHAN), Mme Amandine GATEL, Mme Bernadette MOREL (a donné procuration à M. Gilles SELLIER), M. Maxim AMPE, Mme Virginie DUMANGE (a donné procuration à Mme Raymonde DUMANGE).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN.

La parole est donnée au public :

- Il est demandé des précisions sur l'état d'avancement des études de l'aménagement extension de l'école maternelle.
- M. le Maire fait savoir que le programmiste, M. Jérôme BEAUCAMP de « CAP PROJET », a déjà été rencontré en Mairie afin de lui rappeler les besoins. Une réunion sera organisée avec les différents partenaires (Commission extra communale, programmiste, SAO et élus de la municipalité).
Un membre du public demande des précisions sur la situation de Mme Gatel Amandine, adjointe aux finances.
- Une autre demande est faite par un membre du public sur le bilan des réalisations à mi-mandat. Un troisième déplore que la demande de subvention de la Fédération de l'Oise du Secours Populaire Français (antenne de Crépy) ait été refusée et déplore le modèle de lettre générique en réponse, exprimant le peu de respect à cette entité.
- M. le Maire précise que la commune verse une participation de 2,10 euros / habitant pour l'épicerie sociale de Nanteuil le Haudouin. L'aide est aussi complétée par le prêt gratuit d'un local, du concours de bénévoles et aussi du prêt de véhicules.
- Mme Line COTTIN demande des précisions sur l'absence de cette demande sur la liste des propositions de subventions soumise au conseil municipal du 23 avril dernier.
- Messieurs Sylvain LECHAUVE et Roger PIERRE s'interrogent sur le fait que toutes les demandes de subventions aient été inscrites sur le tableau transmis aux élus, et déplorent que toutes les associations ne soient pas traitées de la même manière.

M. le Maire procède ensuite à l'appel nominatif des présents et ouvre la séance du conseil municipal.

La parole est donnée à l'opposition :

- M. Roger PIERRE demande des précisions sur la situation de Mme Amandine GATEL, en qualité adjointe.
- M. le Maire fait savoir que par arrêté municipal en date du 28 mars 2017, il a décidé de retirer les délégations (donc les indemnités correspondantes) à Mme Amandine GATEL, en regard de sa qualité adjointe aux finances.
Toutefois, il précise que l'élue, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) reste adjointe sans délégation, sauf si le conseil municipal était appelé à statuer par délibération sur le retrait de cette fonction. Pour l'instant, contrairement aux rumeurs et fausses annonces, aucun élu n'a été nommé en lieu et place de l'intéressée, cette décision revenant à l'assemblée délibérante.
- M. le Maire fait savoir que le poste d'adjoint aux finances ne sera pas ouvert, Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN sera chargée de remplir la fonction de référente aux finances mais elle ne bénéficiera d'aucune indemnité pour cette charge.
- M. Roger PIERRE demande des précisions sur l'avancement des travaux de voirie pour les voies communales 4 et 6 entre Silly le Long et Nanteuil le Haudouin.
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une procédure d'alignement général. La procédure menée par la commune est en cours, en concertation avec la municipalité de Silly le Long.
- M. Roger PIERRE et Mme Catherine ASSEMAT regrettent que M. le Maire, n'ait pas tenu compte des avertissements faits en leurs temps et ne les aient pas pris en compte, sur ce dossier.
- Il demande des précisions sur la voiture brûlée abandonnée place de l'église.
M. le Maire lui indique que l'enquête de gendarmerie est en cours et qu'il ne dispose pas d'éléments à communiquer.
- Mme Line COTTIN et M. Roger PIERRE demandent des précisions sur les changements survenus pour la conception de la maquette du bulletin municipal.
- M. le maire fait savoir que ces changements ont été réalisés par un agent nouvellement embauché par la commune au service communication.

- **ORDRE DU JOUR**

1 – Approbation du compte rendu du 23 mars 2017 :

M. Roger PIERRE demande que soient rectifiés les votes au point N° 6 et au point N° 7 au point N° 13 et au point N° 14. Pour lui les votes se sont déroulés à l'unanimité des présents.

A la page 14, il demande que soit apportée une rectification de façon à lire la ligne 21 (virement section de fonctionnement) 240 000 euros.

La ligne au dessus du tableau portant le même chiffre serait à supprimer.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents, 4 voix contre (Mmes Line COTTIN, Catherine ASSEMAT et MM. Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE) le compte rendu est approuvé.

2 – Remplacement d'un membre démissionnaire du conseil municipal (liste Passion Nanteuil) :

M. le Maire informe le conseil municipal que par courrier reçu en mairie en date du 23 mars 2017 enregistré le 07 avril 2017, M. Philippe COFFIN, élu sur la liste « PASSION NANTEUIL » a donné sa démission du conseil municipal dans les conditions prévues par l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément au CGCT, le conseiller municipal démissionnaire est remplacé par M. Marc VANTROYS, candidat suivant sur la liste précitée. Le conseil municipal prend acte de cette installation.

3 – Mise à jour du tableau du conseil municipal :

Selon les dispositions de l'article R 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à la délibération précédente, il convient de mettre à jour l'ordre du tableau du conseil municipal, dans les conditions suivantes :

<u>TABLEAU DE COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL</u>			
1	SELLIER	Gilles	Maire
2	PAULET	Anne-Marie	1 ^{ère} Adjointe
3	DESMONTIER	Odile	2 ^{ème} Adjointe
4	MEZOUAGHI	Abdelhafid	3 ^{ème} Adjoint
5	GATEL	Amandine	4 ^{ème} Adjointe
6	BUCKNER	Frédéric	5 ^{ème} Adjoint
7	DRANCY	Claude	6 ^{ème} Adjoint
8	LANOIZELET	Jacques-André	Conseiller municipal
9	DUMANGE	Raymonde	Conseillère municipale
10	AMPE	Maxim	Conseiller municipal
11	MOREL	Bernadette	Conseillère municipale
12	VALADE	Pascal	Conseiller municipal
13	ANNERAUD-POULAIN	Evelyne	Conseillère municipale
14	SOARES	Virginie	Conseillère municipale
15	PIERRE	Roger	Conseiller municipal
16	ASSEMAT	Catherine	Conseillère municipale
17	RENAULT	Richard	Conseiller municipal
18	DEHAN	Céline	Conseillère municipale
19	LECHAUVE	Sylvain	Conseiller municipal
20	COTTIN	Line	Conseillère municipale
21	CARIOU	Stéphane	Conseiller municipal
22	SELLIER	Héloïse	Conseillère municipale
23	VANTROYS	Marc	Conseiller municipal

Le conseil municipal prend acte du nouveau tableau de composition du conseil municipal modifié, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

4 – Subventions 2017 : Associations locales :

Il est demandé aux membres du conseil municipal, d'approuver les subventions de fonctionnement 2017 suivantes :

Mme Line COTTIN demande des votes séparés :

- Association HYSOPE SANTE : 350,00 euros.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents, (M. Marc VANTROYS ne prend pas part au vote, en raison de sa représentation auprès de l'association concernée), la subvention est approuvée.

- Association Parents Elèves APEN : 300,00 euros.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents, (une abstention Mme Line COTTIN) la subvention est approuvée.

- Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour le transport des enfants de 487,00 euros, à l'occasion d'une visite pédagogique de la caserne des pompiers à Beauvais.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents, la subvention est approuvée.

5 – Modification indemnitaire des élus :

M. le Maire informe les membres du conseil municipal du décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 01 janvier 2017) qui fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Par ailleurs, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0,6 % au 01 février 2017.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à l'indice 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. Il convient alors de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (il deviendra l'indice 1028).

Après en avoir délibéré et par vote, à main levée à la majorité des présents, une abstention (M. Roger PIERRE), le conseil municipal approuve la modification de l'indice brut terminal.

6 – Renouvellement du bail d'une maison d'habitation et d'un commerce, 2 rue du Puisseau :

Le conseil municipal décide de reporter cette décision dans l'attente de rectification par le notaire du bail ainsi que de pièces complémentaires.

7 – Adhésion au SMOTHD - Transfert de compétences - Désignation du représentant au comité syndical :

M. le Maire expose que le « Syndicat Mixte OISE TRES HAUT DEBIT » a pour objet, dans le cadre de l'aménagement et du développement économique du territoire, d'exercer en lieu et place des collectivités membres :

La gestion du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de l'Oise et ses évolutions, sont précisées dans les conditions exposées dans le projet de convention annexé : l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire départemental ; l'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.

Après en avoir délibéré, et par vote à main levée à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,
- Approuve les statuts du SMOTHD, modifiés par délibération du comité syndical du 30 juin 2016 ;

- Décide de confier au dit syndicat l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire de l'Oise ; l'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux ;

- Décide de transférer, en outre, les compétences suivantes :

a) le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

A ce titre, le syndicat mixte exerce les activités prévues audit article L.1425-1 et notamment l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ; la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

b) l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.

c) le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc...) en faveur tant de ses membres que des administrés.

- Désigne, conformément à l'article 6.1.1 des statuts du SMOTHD, M. Gilles SELLIER, Maire en qualité de délégué titulaire (un délégué titulaire pour les communes de moins de 4 999 habitants).

- Autorise M. le Maire à effectuer l'inscription des crédits nécessaires au paiement des contributions et participation telles qu'elles auront été définies par le syndicat.

- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches et signatures nécessaires à l'adhésion.

8 – Décision municipale N° 1/2017 : Portant passation d'un marché programmation relatif à la réalisation de la reconfiguration-extension de l'école maternelle du groupe scolaire Maurice chevance Bertin (information) :

M. le Maire donne connaissance de la décision municipale N° 01/2017, relative à la mission de programmiste pour la réalisation de la reconfiguration - extension de l'école maternelle du groupe scolaire, Chevance BERTIN.

9 – Renouvellement du contrat de mise à disposition de personnel par Valois Emploi :

M. le Maire expose qu'une mise à disposition de personnel de Valois Emploi est réalisée régulièrement pour permettre le remplacement d'agent statutaire ou un surcroît de travail sur un temps limité.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée à la majorité des présents (1 abstention M. Roger PIERRE), Mme Anne Marie PAULET, représentante de cette association intermédiaire ne participe pas au vote, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de mise à disposition qui fixe les conditions générales des mises à disposition.

10 – Approbation de la décision de la commission d'appel d'offres : Fourniture et installation d'un système de vidéo protection et contrat de maintenance associé :

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres relatif à la fourniture et l'installation d'un système de vidéo protection et contrat de maintenance associé.

Il fait savoir qu'après négociation, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie en Mairie a décidé de retenir la proposition de ENGIE / SOGETREL, pour un montant de 170 991,00 euros HT.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée à la majorité des présents, 05 voix contre (M. Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Marc VANTROYS, Mmes Line COTTIN et Catherine ASSEMAT) le conseil municipal accepte la proposition de la Commission d'Appels Offres, de retenir la proposition précitée.

11 – Approbation de la décision de la commission d'appel d'offres : Maintenance, exploitation et entretien sur les installations d'éclairage public :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents, une abstention (Mme Catherine ASSEMAT) accepte la décision de la CAO de retenir la proposition de ENGIE / INEO, pour un montant de 14 250.00 euros HT et donne délégation à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché passé suivant la procédure adaptée.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une procédure de matérialisation sera proposée aux membres de l'assemblée délibérante.

Une minute de silence est respectée en hommage au policier tué sur l'avenue des Champs Elysées.

Sans autre question des membres du conseil municipal, l'ordre du jour étant achevé, M. le Maire lève la séance à 19 heures 45.

Le Maire,

Gilles SELLIER